

SÉANCE DU 25 AOÛT 2020

L'an deux mil vingt, le vingt cinq août à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Paul sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : M DUEZ - Mmes BRUNETEAU - COIGNARD - GUERIBOUT - MM ANNÉREAU - ARGOUET - CHANTÉREAU - GUIMBERTEAU - HERAUD - LASSERRE - LIBERGE - METZ - VILLENEUVE.

Pouvoirs : M. FARGEAT à M. DUEZ
Mme MOUCHAGUES à M. HERAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Mme COIGNARD

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 JUILLET 2020.**

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **APPROBATION DE L'AJOUT D'UNE DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour; cette modification est approuvée à l'unanimité par les conseillers présents.

- **DM n°1 : Ouverture de crédits pour les amortissements de 2020.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Trésorerie a rappelé qu'il fallait procéder à l'amortissement du transfert de compétences de l'Assainissement au Syndicat des Eaux. La commune avait délibéré pour un amortissement sur 5 ans pour un montant total de 9 578,86 €, soit 1 915 € pour 2020.

Afin de passer les écritures comptables, il est nécessaire d'ouvrir des crédits comme suit :

Section Fonctionnement

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	042	6811	Dotation d'amortissement des immob. incorporelles et corp.	+ 1 915,00
D	022	022	Dépenses imprévues	- 1 915,00

Section Investissement

Sens	Opération	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	OPFI	020	020	Dépenses imprévues	+ 1 915,00
R	OPFI	040	28041582	Subv° d'équipement versée - Grpt particulier - Installation	+ 1 915,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** à procéder à l'ensemble des écritures permettant l'amortissement sur 2020.

- **Désignation des délégués au SDEEG.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que doivent être désignés un délégué titulaire et 1 délégué suppléant au SDEEG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

➤ Titulaires :

M. METZ Hubert

➤ Suppléant :

Mme COIGNARD Marie Eve

- **Clôture des Régies de Cantine et de Garderie.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision de facturer les services périscolaires aux familles des enfants bénéficiaires, du fait notamment de la généralisation de l'offre de paiement en ligne.

En conséquence, la vente de tickets de cantine et de garderie s'avère caduque.

La totalité des encaissements réalisés, le fonds de caisse, la totalité des tickets ont été restitués en Trésorerie le 24 juillet 2020.

Il est donc proposé au Conseil municipal de voter la suppression des régies de cantine et de garderie à compter du 31 décembre 2020, le comptable disposant de d'un délai de six mois pour se prononcer sur la demande de clôture.

Le Maire sera alors tenu de prendre un arrêté supprimant les régies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** la suppression des régies de recettes de la Cantine et de la Garderie à compter du 31 décembre 2020,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté en ce sens, lorsque le comptable se sera prononcé sur la demande de suppression.

- **Désignation des représentants à la CIID de la CCB.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Communauté de Communes de Blaye qui propose que la commune soit représentée au sein de la CIID.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

➤ Titulaire :

➤ Suppléant :

M. DUEZ Jean Pierre

M. ANNEREAU Lionel

- **Désignation des représentants à la CLECT de la CCB.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Communauté de Communes de Blaye qui a créé, lors de sa séance du 22 juillet 2020 une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en application du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Celle-ci sera composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

➤ Titulaire :

➤ Suppléant :

M. DUEZ Jean Pierre

M. ANNEREAU Lionel

- **Décision sur l'acquisition d'un immeuble.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'immeuble situé sur la parcelle n° 1897, à l'adresse du 54 le Bourg, n'accueille plus de locataire.

Ce bâtiment représente un danger d'un point de vue de la sécurité routière et son acquisition en vue d'être démolit permettrait un aménagement rendant l'accès plus facile au parking de l'église.

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation d'entreprendre des démarches auprès du propriétaire de cet immeuble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à contacter le propriétaire du bâtiment et engager des démarches quant à son acquisition.

- **Demande de Subvention au titre du FEMREB.**

Monsieur le Maire explique avoir sollicité la SPIE pour la fourniture, la pose et le raccordement de prises et de lanternes sur différents lieux-dits de la commune.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la SPIE pour 2 134,93 € TTC.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **ACCEPTE** ce devis
 - **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Blayais pour obtenir une subvention de 35 % (sur le montant TTC) dans le cadre du FEMREB (Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Électriques en Blayais).

Le plan de financement sera donc le suivant :

Subvention FEMREB (35%)	747,23 €
Part restant à la charge de la commune	1 387,70 €

Questions Diverses.

Repas de la Commune.

Premier événement pour la nouvelle équipe municipale, un repas, type « auberge espagnole », animé par un groupe de qualité (8 musiciens) a réuni une quarantaine de personnes le samedi 22 août dans le jardin de la Mairie.

L'animation a été très appréciée. Seul regret qui peut être formulé, le petit nombre de participants, peut-être la crise sanitaire a-t-elle influencé ce manque de participation.

Informations sur le permis de construire déposé par M. Denhez

Le projet concernait des terrains situés à la sortie du bourg de Saint Paul direction Cars, appartenant à M. Auduberteau. Il consistait en la construction de 93 maisons.

Le PC est définitivement annulé. Les différentes administrations s'opposaient au projet car il ne répondait pas aux règles de l'Urbanisme. De plus, les propriétaires n'avaient jamais donné leur autorisation pour la construction de ce « lotissement ».

CIAS de Blaye

Dans le cadre de la nouvelle mandature, le CIAS a tenu son premier Conseil d'administration le 30 juillet dernier. Sur proposition de sa nouvelle Vice-Présidente Mme PICQ, les membres du CA ont validé la mise en place de rencontres annuelles avec les maires et/ou adjoints compétents dans les domaines en lien avec le CIAS.

Les Conseil Municipal de Saint Paul a désigné Sylvie BRUNETEAU élu communal référent.

ADELFA33

Monsieur le Maire explique que la commune a adhéré en 2018 à l'association ADELFA (Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde).

L'objectif de cette association de bénévoles est d'installer des générateurs afin d'assurer un maillage le plus dense possible du territoire. Ces générateurs anti-grêle, allumés par des viticulteurs volontaires, ressemblent à de petites cheminées métalliques qui envoient dans le ciel une solution d'iodure d'argent, un produit inoffensif.

Cette opération permet de limiter les dégâts occasionnés lors des épisodes de grêle.

L'Assemblée Générale de cette association se tiendra le lundi 07 septembre à Bordeaux.

Voirie Communale

La réfection de la chaussée au lieu-dit « La Magdeleine » a été réalisée au courant de l'été.

La route était en très mauvais état et ont été opérés :

- un reprofilage global
- la pose de bordures dans les virages
- un bicouche

Pour un coût d'environ 24 700 €.

Numérique à l'école

Le directeur de l'école en place pour l'année scolaire 2019-2020 avait émis le souhait de doter deux classes d'un Tableaux Blancs Interactifs.

La commune, favorable à cette demande, a sollicité une subvention auprès de l'Éducation Nationale.

Afin de passer commande, plusieurs sociétés ont été contactées, Gironde Numérique également dans le cadre d'un éventuel groupement de commande comme ce fut le cas lors de l'acquisition des classes numériques.

Les TBI seront donc installés en classe au courant d'année scolaire, l'échéance de la rentrée étant trop courte.

Rentrée des classes et Protocole sanitaire

Les règles en matière de distanciation entre les enfants ont été largement assouplies dans le sens où la limitation du brassage entre les groupes n'est plus obligatoire.

Les règles d'hygiène restent celles appliquées en adéquation avec le protocole du mois de juin.

L'école accueille une nouvelle directrice : Madame Guilène SANS, précédemment en poste sur Villeneuve.

Opération « Nettoyons la Nature » en partenariat avec E. LECLERC

Action habituellement mise en place le 3ème week-end de septembre par l'Association Catholique des Enfants et orchestrée par Mme Venanci, est reportée à une date ultérieure. Il sera question de sensibiliser la population autour de la gestion des déchets avec, éventuellement, l'intervention du SMICVAL.

Plantation d'une haie

Un projet de plantation d'une haie dans le jardin de la mairie est mené actuellement, elle permettra de d'isoler le terrain communal de la propriété voisine.

Boîte à livres

une nouvelle « Boîte à livres » est placée sous l'avant-toit de la salle des associations. Il s'agit de l'ancienne cabine téléphonique de la commune.

La séance de Conseil Municipal a été levée à 20h35

La prochaine séance se tiendra le **mardi 29 Septembre 2020** à 19h à la **salle polyvalente**.